



**Le geste corporel et respiratoire  
dans la prise en charge vocale**

Selon la nomenclature générale des actes professionnels, les orthophonistes sont qualifié(e)s pour prendre en charge les dysphonies de l'adulte et de l'enfant. L'atteinte vocale de ces patients est plurifactorielle et l'évaluation de leur dysphonie devra tenir compte de la dimension acoustique de leur geste vocal mais aussi de la dimension posturale et respiratoire. Cette analyse nécessite une connaissance anatomique, physiologique mais aussi une connaissance des outils d'évaluation et des outils thérapeutiques qui sont en constante évolution.

Cette formation vocale pour les orthophonistes s'organisera sur 2 ateliers durant une journée et permettra d'appréhender l'aspect postural et respiratoire des prises en charge vocales. Pour le bon déroulement des ateliers, un nombre limité d'orthophonistes pourra participer par formation afin de favoriser l'aspect pratique.

L'objectif de cette formation est d'apporter aux orthophonistes cliniciens les moyens d'aborder les troubles de la voix d'un point de vue postural et respiratoire mais surtout de donner des outils immédiatement utilisables en cabinet et de maîtriser les exercices pour pouvoir les proposer par la suite aux patients. Les supports utilisés (vidéos, matériel informatique, outils papiers et outils informatisés) ainsi que la présentation de cas cliniques et les mises en situation permettront d'illustrer les apports théoriques.

Cette formation est accessible à tou(te)s les orthophonistes sans pré-requis nécessaires.

**Date et lieu de la formation :** Le **11 Juillet 2020** de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00 soit 7 heures de formation à **Aix-en-Provence**, Bouches-du-Rhône (13)

**Formatrice :**

Aurélie Ravera-Lassalle, orthophoniste

Chargée des TD de voix chantée à l'école d'orthophonie de Marseille

Master parole et langage, Université de Provence, Aix-en-Provence

Master en Neuropsychologie, Université Paul Sabatier, Toulouse

Praticien certifié LSVT et OSTEOVOX, Formation ESTILL niveau 1 et 2

Formation CVT niveau 1 Formation Chantvoixetcorps niveau 1 et 2

ACI, affiliée à la SACEM, DESIU de laryngo-phoniatrie



## Informations pratiques

**Formatrice :** Aurélie Ravera-Lassalle

**Durée :** 7 heures

**Tarifs :** Le tarif de la formation est fonction de la prise en charge choisie. Une attestation de présence et une facture seront remises en fin de formation ainsi que le syllabus de la formation et tous les exercices enregistrés sur une clé USB fournie par le stagiaire. **Le coût de la formation ne comprend pas le repas de midi.**

**Si absence de prise en charge :** Le coût de la formation sera de 180 euros payables en deux chèques (acompte de 50 euros et solde de 130 euros). Le crédit d'impôt à la formation de chef d'entreprise est de 69 euros (si toujours en cours en 2020).

**Si prise en charge Fif-PL :** Le coût de la formation sera de 190 euros payables en deux chèques (acompte de 50 euros et solde de 140 euros). La prise en charge par le Fif-pl est de 150 euros par jour. Le plafond annuel du Fif-pl est de 900 euros. Le crédit d'impôt à la formation de chef d'entreprise est de 69 euros (si toujours en cours en 2020).

**Si prise en charge DPC :** Le coût de la formation est de 210 euros payables en deux chèques : Acompte de 50 euros et solde de 160 euros. Les chèques de 50 et 160 euros seront restitués si le stagiaire remplit toutes ses obligations de prise en charge DPC et quand le DPC aura effectué le règlement auprès de l'organisme Voix et Formations. Si le stagiaire qui effectue cette formation en passant par le DPC ne remplit pas toutes ses obligations (évaluations, présence), le coût total de la formation sera alors à sa charge.

**Effectifs :** 10-20 personnes

**Renseignement et inscriptions :** Aurélie Ravera-Lassalle, [Leeloulassalle@yahoo.fr](mailto:Leeloulassalle@yahoo.fr), 06-11-75-90-97

**Organisme de formateur organisateur :**

Numéro de déclaration d'activité : Enregistrée sous le numéro : « Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.13.14973.13 auprès du préfet (direction régionale du travail de l'emploi et de la formation professionnelle de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur » (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état).



## **Programme détaillé de la formation**

### **Première journée**

**Accueil : 8H30**

**Atelier 1 : Le geste respiratoire : 9H00 à 13H00**

- Notions de respiration dans la parole et dans le chant
- Descriptif des exercices et mises en situation
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de respiration)

**Pause repas**

**Atelier 2 : Le geste postural : 14H00 à 17H00**

- Notions posturales dans la parole et dans le chant et
- Descriptif des exercices et mises en situation
- Annexes (articles, tableau récapitulatif exercices de posture et de relaxation)



### **Conditions générales détaillées de la formation**

Les conditions générales détaillées dans laquelle la formation est dispensée sont les suivantes :

La formation a lieu dans une salle adaptée au nombre de participants.

**Les moyens techniques :** Projection sur écran de power point, d'un tableau et mise à disposition de tapis de sol, de balles et de ballons

**Les moyens pédagogiques :** La formation est dispensée avec une partie théorique sur outils informatiques (power point) et papiers (articles, résumé en rapport avec chaque atelier) et une partie pratique sur outils informatiques (visionnage de vidéos avec commentaires et appréciations par les stagiaires) et utilisation de matériel (tapis de sol, ballons, balles à picots)

**Les modalités de contrôle des connaissances :** Un questionnaire d'évaluation des acquis est envoyé par mail avant le stage et repropose aux stagiaires au cours du stage. Un relevé de notes avant et après le stage est envoyé aux stagiaires à l'issue de la formation avec le corrigé du questionnaire.

**Les modalités de contrôle de la présence à la formation :** Le contrôle de la présence à la formation des participants se fera à l'aide d'une feuille d'émargement présentée deux fois par jour (matin et après-midi)

**Les modalités d'évaluation de la formation :** L'appréciation de la formation se fera à l'aide d'un questionnaire de satisfaction proposé à l'issue de la formation.